Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260709-DCM_2026_34-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé Loussaut, Maire, suivant convocation faite le trois juillet deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé LOUSSAUT, Monsieur Clément PEPE, Madame Elodie CORBEL, Monsieur Erwan LUCAS, Madame Yolande CHATEIGNER, Monsieur Ludovic BOUGET, Madame Magaly STEPHAN, Monsieur Alexandre JOLY, Madame Typhaine JONCOUR, Madame Clea PLUSQUELLEC, Monsieur Philippe TRELLU, Madame Katell SCORNET,

Absents excusés : Monsieur Thorsten BARTH qui a donné procuration à Madame Elodie CORBEL, Madame Marine JOLY qui a donné procuration à Madame Magaly STEPHAN, Madame Felicia KENNEDY-THYEBAUT qui a donné procuration à Monsieur Philippe TRELLU,

Secrétaire de séance : Madame Elocie CORBEL

Délibération n°2026/34

MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant l'élection d'un nouvel adjoint au maire et la désignation d'une nouvelle conseillère déléguée ;

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des indemnités de fonction des élus afin de tenir compte de cette nouvelle organisation de l'exécutif municipal.

Le nouveau tableau des indemnités, annexé à la présente délibération, se substitue au précédent à compter de la date d'entrée en fonction des intéressés.

	Fonction	% indice brut
1	Maire	26,73 %
2	Adjoint 1	12,66 %
3	Adjoint 2	12,66 %
4	Adjoint 3	12,66 %
5	Conseiller municipal délégué	4,22 %
6	Conseiller municipal délégué	4,22 %
7	Conseiller municipal délégué	4,22 %
8	Conseiller municipal	1,41 %
9	Conseiller municipal	1,41 %
10	Conseiller municipal	1,41 %

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260709-DCM_2026_34-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

11	Conseiller municipal	1,41 %
12	Conseiller municipal	1,41 %
13	Conseiller municipal	1,41 %
14	Conseiller municipal	1,41 %
15	Conseiller municipal	1,41 %

L'enveloppe mensuelle totale est ainsi portée à 3 643,97 € brut.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Fixe** les indemnités de fonction comme proposé ci-dessus
- **Précise** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Hervé Loussaut,